

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – DSIL 2023**  
**REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DECHETERIE A VINCA (phase 2/2)**

Le Président,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

**VU** la nécessité de réhabiliter et mettre aux normes la déchèterie à Vinça ;

**VU** la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire réalisée par le Bureau d'Etude PRIMA, pour un montant de 639 774.29 € ttc € (507 757.37 €ht + 25387.87 €ht imprévus)

**VU** l'activité du site, et afin de ne pas entraver son fonctionnement pendant les travaux, le chantier a été programmé , comme suit :

Phase 1 – année 2022 : pour un montant de..... 194 639.13 €ht soit 233 566.96 €ttc,

Phase 2 – année 2023 : pour un montant de..... 254 188.58 €ht soit 305 026.30 €ttc.

**CONSIDERANT** qu'il apparait nécessaire de solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2023 afin de compléter le plan de financement des travaux-phase 2 ;

**DECIDE**

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération – phase2 est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Etat (DETR)	59.01	150 000 €
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigo	40.99	104 188.58 €
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>254 188.58 €</b>

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023 afin de financer les travaux- phase 2, concernant la réhabilitation et de mise aux normes de la déchèterie à VINCA.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 10 mai 2023

Le Président,  
Jean Louis JALLAT,

